



# LA BOURGUIGNONE

National - Grade5A

---

CENTRE NAUTIQUE DE BOURGOGNE

LAC DU BOURDON

LE 15 et 16 juin 2024

## AVIS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les paragraphes de l'avis de course type non présents dans ce document ne s'appliquent pas à la régate

## Préambule :

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## Ukraine

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

### 1 REGLES :

L'épreuve est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, (R C V)*

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.5 - Les règlements fédéraux

1.7 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

### 2 INSTRUCTIONS de COURSE (IC)

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

### 3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**Le canal VHF utilisé par l'organisation est 08**

### 4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes MICRO et OSIRIS (A, B, R1, R2,L).

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a). Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile :  
la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.

### 4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant le 10/06/2024 :

- **Soit par voie postale**, en envoyant le formulaire d'inscription joint en annexe du présent Avis de course accompagné des frais d'inscription établis à l'ordre de « CENTRE NAUQTIQUE DE BOURGOGNE » à l'adresse suivante

Centre Nautique de Bourgogne  
Madame Christiane Diné  
19 rue des vignes  
89240 Chevannes  
[presidente@voile-cnb89.org](mailto:presidente@voile-cnb89.org)

- **Soit en ligne**, en complétant le formulaire :  
<https://forms.gle/28aXeS6JdpEnBs3>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 **Les inscriptions tardives pourront se faire sur place le 15 juin 2024 de 09h à 13h, à l'exception des réservations pour le diner des équipages et des paniers-repas.**

## 5 DROITS A PAYER

- Droits d'inscription des bateaux : 30€ par bateaux.

Le règlement peut se faire

- Par chèque à l'ordre du Centre Nautique de Bourgogne, à renvoyer à l'adresse indiquée au §4.3 de l'AC

- Sur place, lors de la confirmation des inscriptions

- Panier-repas pour le 16 juin : 6€ le panier-repas à réserver via le formulaire d'inscription.

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP][NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription, jauge et contrôle : **Le 15 juin 2024** : Accueil, confirmation des inscriptions de 9 H 00 à 13 H 00.

Briefing coureur : 13H

8.3 Jours de course:

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Courses du jour
15 juin 2024	14 H	Course(s) à suivre
16 juin 2024	10 H 30	Course(s) à suivre
	Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H	

## 11 LIEUX

11.1 L'annexe 1 de l'AC présente le lieu de l'épreuve

11.2 L'annexe 2 de l'AC présente la zone de course

## 11 PACOURS

Les parcours seront de type construit ou longue distance

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

14.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) A partir de 4 courses validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

14.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers.

Un classement OSIRS temps compensé sera fait pour l'ensemble des séries.

## 17 EMBLACEMENT

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau

- La mise à l'eau se fera à partir des cales prévues à cet effet.

- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.

## 19 PROTECTION DES DONNEES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout

moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants : Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20 ETABLISSEMENTS DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21 PRIX

Des prix seront distribués comme suite : coupes pour les premiers de chaque classement.

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Contact :** Christiane Diné : Président CNB [presidente@voile-cnb89.org](mailto:presidente@voile-cnb89.org)

### Informations utiles :

Site internet de l'association de classe <https://www.mc18.fr/actualites/actu-regate/>

Site internet : <http://voile-cnb89.org/>

Page face book : <https://www.facebook.com/centrenautiquedebourgogne>

### Hébergements :

<https://www.camping-lacalanque.fr/>

[www.lesgrilles.com](http://www.lesgrilles.com)

<https://lametairiegourmande.fr/>

### Programme des festivités :

Date	Heures	Programme	Lieu	Information
15 juin 2024	A partir de 20 H 00	<b>Dîner des Équipages</b>	Extérieur sous barnum	20 € /personne Gratuit pour les enfants.
16 juin 2024	Après les courses	<b>Remise des Prix</b>	Devant le club house	

Des paniers repas seront disponibles sur commande au prix de **6€ / panier repas** pour le 16 juin 2024 à midi. Réservations avec le formulaire d'inscription.

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the events shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorizations shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorizations shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)



## ANNEXE 1 « Lieu de l'épreuve »



## ANNEXE 2 « Zone de course »



## FICHE D'INSCRIPTION

LA BOURGUIGNONE  
GRADE A  
CNB  
LAC DU BOURDON  
ST FARGEAU  
presidente@voile-cnb89.org

- Type de bateau : ..... N°de voile : .....N° Cagnard.....
- Micro : - Proto
- Régates
- Croiseur
- Habitables formule OSIRIS : Classe ..... Groupe .....
- Nom du bateau : .....
- Autorisation de publicité individuelle : oui - non

	BARREUR	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
<b>NOM</b>			
<b>PRENOM</b>			
<b>N° licence</b>			
<b>N° club</b>			
<b>Sexe</b>			
<b>Né(e) le</b>			

### **Pour les mineurs : Autorisation parentale**

Je soussigné, M                      autorise mon enfant                      à participer  
A la régate                                      et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à  
cette participation.

***Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)***

Fait à St Fargeau le

### **ATTESTATION**

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.  
Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

SIGNATURE DE CHACUN  
DES COUREURS.

Pour des raisons d'organisation, merci de compléter et de renvoyer le document ci- dessous en même temps que le formulaire d'inscription.

### PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE :

**Repas des équipages : Nbre .....x 20€ =.....**

**Dimanche midi : Nbre de paniers repas ..... X 6 € =.....**

***La confirmation et le règlement se feront sur place le jour des inscriptions.***